

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL615

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 42

Rédiger ainsi l'alinéa 5 :

« e) Promotion du tourisme ; gestion d'un office du tourisme » ;

EXPOSÉ SOMMAIRE

La promotion du tourisme nécessite de proposer une offre globale et cohérente ; aussi il convient de ne pas limiter les actions de promotion de la communauté urbaine à la seule création d'un office du tourisme.